



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, exceptionnellement vu la situation sanitaire, au Foyer Rural
le **LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 à 19 HEURES 30**

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Conseil Départemental : Convention relative à l'entretien de l'aménagement existant du carrefour à feux entre la RD n° 75 au PR 9+896 et la montée de Saint-Just
- 2) Acquisition de la parcelle AD 29 lieudit "Qualoup"
- 3) Désignation de membres de la Commission Communale des Impôts Directs – CCID
- 4) Avenants au marché de travaux de construction du restaurant scolaire et du local technique
- 5) TE 38 (Territoire d'Energie de l'Isère) : rénovation Eclairage Public Tranche 3

Oytier Saint –Oblas, le 22 Septembre 2020
Le Maire : René PORRETTA



En application de l'Article 1^{er} du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 les mesures nécessaires à l'application des gestes barrières seront à respecter et le public reste limité à 10 personnes